

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de communes du pays des Paillons

OBJET !

Sécurisation de la pénétrante du Paillon

Décision nº 16 07 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents: Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchampt, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés: Monsieur Cyril Piazza par Madame Béatrice Ellul, Monsieur Yves Pons par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Francis Tujague.

Absents excusés: Monsieur Jean-Marc Rancurel

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle la délibération prise lors du dernier conseil communautaire pour l'amélioration des conditions de déplacements dans la vallée des Paillons.

Aujourd'hui, c'est la sécurité de la pénétrante qui est en cause après les accidents corporels et mortels récents. Trop d'automobilistes, franchissent la bande blanche centrale, au mépris du code de la route, et mettent ainsi fréquemment en danger la vie d'autrui.

Afin de réduire ces risques quotidiens d'accidents de la route qui ont trop souvent endeuillé les familles de la vallée, le président propose que soit étudiée la faisabilité de la pose de séparateurs de voie et de toute autre mesure susceptible de sécuriser comme il se doit cette axe routier dont la fréquentation ne cesse d'augmenter depuis sa création.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,

Demande aux présidents du conseil départemental et de la métropole NCA d'étudier la faisabilité de la pose de séparateurs de voie et de toute autre mesure susceptible de sécuriser la pénétrante du Paillon, axe majeur de communication dans la vallée, et de diminuer ainsi le risque d'accident.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

MUNES

LE PRESIDENT

Nombre de conseillers en exercice : 36

Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 35

Pour: 35 Contre: 0 Abstentions: 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160720-160714-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/07/2016